

Caroline Barron, *London in the Later Middle Ages. Government and People, 1200-1500, 2004*¹.

Caroline Barron (1940-) est professeure émérite d'histoire médiévale au Royal Holloway (Londres). Elle travaille et publie sur Londres depuis les années 1970. Sa thèse (1970) portait sur la relation entre Londres et le roi dans la première moitié du XV^e siècle.

Dans cet ouvrage, il s'agit d'étudier les relations entre le gouvernement de Londres et le pouvoir royal. Ce gouvernement a la particularité de ne pas être l'émanation d'une guilde marchande ou d'une fraternité religieuse. Les activités des *aldermen* sont entièrement séculières, même si pris individuellement les individus formant le gouvernement sont certainement des hommes pieux.

Ce travail repose sur des sources variées : archéologiques (découvertes après 1945) et archivistiques. Les documents de la ville de Londres comportent :

- Les livres de correspondance (*letter books*) du gouvernement urbain de 1272 à 1498,
- Les procès-verbaux de la cour du maire (*plea et memoranda rolls*) de 1298 à 1482,
- Des testaments enregistrés par la Husting Court (1258-1688),
- Les « *Journals of the Common Council* » (à partir de 1416) qui contiennent principalement les procès-verbaux des assemblées des *aldermen* – cette dernière source n'est pas publiée.

Le gouvernement de la ville implique plusieurs acteurs souvent en conflit : *aldermen*, artisans, propriétaires (à travers le *wardmote*), et de nombreux autres non impliqués dans le gouvernement (clercs, femmes, étrangers, travailleurs...). L'auteure entend faire ressortir cette multiplicité d'acteurs.

Quatre parties de tailles inégales, contenant entre deux et quatre chapitres :

- « La ville et la couronne. La réalité du pouvoir royal », qui traite des relations entre la ville et le pouvoir, non seulement durant les crises mais aussi durant les périodes d'accalmie.
- « La ville et la prospérité : la création de richesses », qui insiste sur la place de la ville dans la création de richesses et d'opportunités économiques.
- « Le gouvernement de Londres », qui explique la constitution et l'évolution du gouvernement central et des structures parallèles de gouvernement (guildes, paroisses, etc.)
- « La pratique du gouvernement civique », qui traite de la vie urbaine, notamment de la régulation de l'environnement urbain et de l'assistanat.

PREMIERE PARTIE. LA VILLE ET LA COURONNE : LA REALITE DU POUVOIR ROYAL (*CITY AND CROWN. THE REALITY OF ROYAL POWER*) [33p]

Chapitre 1. Les demandes de la Couronne (*The Demands of the Crown*)

Demandes d'**argent** : *auxilium*, *tallage*, impositions exceptionnelles [par exemple ; en 1269, 500 marcs pour soutenir la croisade], taxe sur le commerce extérieur (régulière à partir des 1270s) ; cadeaux au souverain (pour les mariages, les adouvements), achat de chartes. À partir des années 1270, nouvelle taxe proposée par le Parlement portant sur 1/15^e des biens meubles dans toute l'Angleterre. À partir des années 1330, les rois empruntent à la cité, aux guildes, aux individus riches comme [Adam Fraunceys](#).

¹ <https://oxford.universitypressscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780199257775.001.0001/acprof-9780199257775>

Adam Fraunceys, un marchand riche qui prête régulièrement au roi

Adam Fraunceys est un marchand mercier riche de Londres au XIV^e siècle (né vers 1299). Entre 1339 et 1371, il prête au roi à 34 reprises, soit seul, soit associé à un autre mercier, John Pyel, ou avec d'autres Londoniens. Il est maire en 1352-1354. On dispose d'un document qui recense son activité commerciale pour 1365-66 : durant cette année, il exporte plus de 500 sacs de laine.

Demande d'une **aide militaire** : les Londoniens fournissent ainsi une centaine d'arbalétriers en 1276 pour l'expédition royale au Pays de Galles. En 1327, obtention d'une charte les dispensant de l'aide militaire hors de la ville : les rois peuvent demander mais les Londoniens ne sont pas tenus d'accepter.

Rôle d'**apparat**. Festivités organisées pour accueillir le souverain ou des dignitaires étrangers. Dès le XIII^e s., mais des cérémonies de plus en plus élaborées. Occasion pour Londres de montrer sa puissance et de vendre des marchandises à la cour (manière aussi de récupérer l'argent versé à la cité et investi dans les festivités). Exemple de la joyeuse entrée de 1432 (cf **plus bas**). Implique une exigence de **propreté** et d'**ordre** pour permettre l'apparat.

À la fin de la période, demandes de **patronage**. Le roi cherche à nommer ses proches officiers dans la ville ou à obtenir pour ses serviteurs les libertés de la ville et leurs avantages (notamment financiers). Dans les années 1430, création d'offices monopolistiques que le roi vend, comme par exemple l'office de jaugeur de vin (*gauger of wines*), confié à **Thomas Multon** en 1432 : il fait payer 4 pennies pour jaugeur un tonneau de vin – une opération que les marchands ne peuvent pas éviter (monopole, donc).

Le roi a enfin besoin de Londres pour sa **légitimation**. En 1326, la reine Isabelle doit s'appuyer sur la ville pour renverser Edouard II. En 1483, les Londoniens soutiennent l'usurpation du trône par Richard III.

Chapitre 2. Les besoins de la cité (*The Needs of the City*)

La cité cherche à maintenir le **droit d'élire ses officiers**, les *sheriffs* (droit octroyé par Henri I^{er} vers 1131) et le maire (sous **Jean**, vers 1215). Ce droit est régulièrement contourné, surtout pour l'office de maire, plus récent : ainsi **Henri III** refuse régulièrement des maires pour favoriser ses candidats. Plusieurs rois ont suspendu les libertés de la ville, par punition ou pour faire pression. La plus longue période de suspension est sous **Edouard I^{er}**, entre 1285 et 1298 (**voir exemple**). La couronne intervient dans le gouvernement en envoyant des *justices in eyre* inspecter les pratiques de gouvernement et distribuer des amendes. En 1319, à la demande de la ville, **Edouard II** concède une « Grande Charte » par laquelle il introduit plusieurs régulations pour renforcer l'autonomie du gouvernement urbain, dont l'élection annuelle des *aldermen* et du maire. Dans la charte de 1327, Londres obtient de ne pas voir ses libertés suspendues à la suite des fautes d'un officier et subit moins d'interventions royales par la suite.

Londres désire aussi le **soutien du roi pour le maintien de l'ordre**. Or ce dernier est menacé par l'existence de lieux sanctuaires comme les paroisses, ce qui gêne la ville comme le roi. Le quartier de Southwark pose aussi problème car il n'est pas sous la juridiction de la ville.

La ville souhaite enfin le **maintien de ses privilèges économiques et légaux**. Les officiers ont des pouvoirs de juridiction étendus : avec la charte de 1444 ils obtiennent le pouvoir d'agir comme juges et non plus seulement gardiens de la paix. La ville cherche aussi à maintenir les privilèges commerciaux des citoyens : exemptions de douanes (mais plus après les années 1270 quand les taxes sont approuvées par le Parlement), exemptions de taxes sur les marchés et foires (maintenu). La restriction des activités des marchands étrangers à Londres est interrompue au XIV^e car va contre l'intérêt du roi, puis est l'objet de vifs débats. En 1237 Londres obtient la juridiction sur une large portion de la Tamise, afin de rendre la navigation libre pour faciliter le commerce : mais la délègue au roi dès 1327 faute de moyens.

DEUXIEME PARTIE. LA VILLE ET LA PROSPERITE : LA CREATION DE RICHESSES (*CITY AND PROSPERITY THE CREATION OF WEALTH*) [74p]

Chapitre 3. L'infrastructure économique (*The Economic Infrastructure*)

Enjeu de la ville et des Londoniens = assurer un environnement commercial attractif

La ville est au **cœur des réseaux de transport anglais** : circulation sur la Tamise, jusqu'à Reading ou Oxford, par la mer jusqu'à Ipswich, par un réseau routier dense. Pour les marchands, le marché de Londres est avantageux pq, même si les taxes sont importantes, il est facile de trouver sa clientèle, d'avoir accès à une cour de justice spécialisée d'obtenir un prêt bancaire, de trouver un partenaire commercial, etc. Cet environnement favorable résulte d'une régulation du gouvernement municipal.

Circulation des marchandises est facilitée par des **infrastructures portuaires**. De nombreux quais privés, et deux quais publics : Queenhithe (au niveau de la cathédrale Saint-Paul) et Billingsgate (entre London Bridge et Tower Bridge). Queenhithe (appartient au roi, ses revenus sont attribués à la reine), mais il est loué à la ville en 1246 contre un paiement annuel de 50£. Billingsgate est moins important au XIII^e s., mais début XIV^e s. la ville obtient les mêmes droits que pour Queenhithe et le quai est développé. Les quais sont aussi marchés et lieux de stockage : lieu d'activité de baillis élus pour contrôler les marchés, d'officiers chargés de mesurer grain, sel, charbon et huîtres, et de nombreux particuliers.

Infrastructures terrestres : le London Bridge, en pierre, est achevé vers 1209. Entretenu par des revenus de terres offerts par des bourgeois de la ville et par la levée de droits pour la traversée du pont, à pied, et en dessous pour les bateaux. Donc le pont n'est pas entretenu par la ville directement ; il est d'ailleurs géré par deux officiers spécifiques, les *bridgewardens*, élus chaque année. Le pont est endommagé au XV^e s., la tour sud s'effondre en 1437. En 1450 le pont-levis pour les bateaux est endommagé durant la révolte de **Jack Cade** (cf exemple) : il devient impossible pour les gros bateaux d'accéder à Queenhithe, d'où un développement des infrastructures est.

La ville détient des **lieux destinés à la vente et au stockage des produits** : nécessaire pour une population qui dépend largement de la nourriture extérieure. Huit marchés à l'air libre, mais aussi des marchés couverts. Le premier, « le Stokkes » (*Stocks*), est établi en 1283 pour la vente de viande et poisson : ses revenus sont destinés à l'entretien du pont. Le second est établi par un particulier, **John Chirchman**, en 1376 (voir exemple). La ville ouvre un troisième marché, Blackwell Hall, pour les draps de laine en 1396 : contribue à attirer les marchands internationaux de laine, qui peuvent stocker les marchandises. Le site de Leadenhall, acheté par la ville en 1411 et reconstruit mi-XV^e s., sert de grenier et de marché pour volailles, fromages, grains, œufs (mais aussi chapelle et écoles).

Les marchés sont très encadrés. Produits pesés par des officiers spécialisés. Les marchands non-citoyens ne peuvent vendre leurs produits librement, mais seulement dans certains lieux et à un prix décidé par le maire pour de nombreux produits : grain, pain, sel, poisson, vin, puis au XIV^e s. bière, viande et volaille. Il s'agit de nourrir la population de la ville. Malgré ces restrictions, les marchands viennent nombreux du fait de la forte demande.

Nécessité enfin d'un **accès au crédit** et d'une **juridiction adaptée**. Les nombreuses auberges offrent pour la plupart la possibilité de crédit ou de paiement différé. Donc il faut pouvoir garantir ce paiement. À partir du statut d'Acton Burnell (1283) les dettes peuvent être enregistrées devant la cour du maire, selon une procédure rapide. En cas de défaut de paiement, le maire ou les *sheriffs* ont autorité pour emprisonner le mauvais payeur et saisir ses biens. Deux cours différentes donc : la cour des *sheriffs* semble destinée aux affaires impliquant de plus larges sommes. Développement aussi des documents privés attestant d'une dette au XIV^e siècle.

Chapitre 4. La fabrication et la distribution des biens (*The Manufacture and Distribution of Goods*)

Ce chapitre étudie les **différentes industries de la ville**, en particulier à partir de quelques 4500 testaments entre 1374 et 1486, dans lesquels les individus décrivent leur activité :

- Textile : seulement 5% sur cette période. Déclin de cette industrie à Londres au XIII^e s., vers Stratford (et de manière générale en Angleterre hors des grandes villes). Il est probable que les entrepreneurs du textile situés à Londres faisaient travailler des ruraux. 12% à York (1381). Mais ils restent importants et sont représentés au Common Council.
- Cuir : 11%. Tanneurs et mégissiers ont représentés au CC mais les tanneurs déclinent au XV^e s., peut-être du fait de l'hostilité à leur activité (odeurs). Cordonniers pas représentés.
- Vêtement : 11,5%. Inclut les tailleurs, mais aussi gantiers, chapeliers, brodeurs etc. Quartier de tailleurs à Fleet Street.
- Métal : 13,4%. Grande variété de métiers parmi lesquels la majorité sont représentés au Common Council. L'atelier d'étain de **Thomas Downton**, qui comprend mi-XV^e s. onze apprentis et sept journaliers, est le plus grand atelier découvert dans le Londres médiéval. Les métiers du métal incluent les orfèvres : ceux de Londres sont réputés en Europe.
- Ceux qui ne rentrent pas dans ces catégories représentent 25%. Marchands (13,5%), autres dont officiers, médecins, enseignants, avocats, barbiers, chauffeurs etc. (9,2%), bâtiment (5,5%), bois (2,7%), transport (2,3%), ciriers (2,3%), armement (1%).

Question aussi du **commerce de distribution**. Au XII^e et XIII^e s. les marchands de Londres vendent dans les foires d'Angleterre ; ils sont exemptés de *tolls*. Mais au XIV^e s. les foires sont en déclin et les clients viennent davantage acheter à Londres. Les aristocrates ont souvent une résidence pour leurs achats à Londres. Le roi achète une garde-robe à Londres en 1311, puis une résidence au milieu du siècle dans la paroisse de St Andrews Holborn.

Chapitre 5. Le commerce international (*Overseas Trade*)

Au XIII^e s., la principale importation est le vin de Gascogne. Vin acheté en vrac et vendu par des marchands détaillants londoniens. Au XIV^e s., ce commerce est de plus en plus assuré par des marchands anglais. D'Espagne, importation de fourrures et de cuir. De la Baltique et de la Hanse, importation de poisson, bois de construction, mats, résine, cire, grain, métaux, peaux. Liens forts avec les marchands drapiers de Picardie. Présence de marchands italiens à Londres à partir des 1220s, qui achètent la laine directement aux producteurs pour la revendre, et qui prêtent de l'argent au roi ; ils importent de Méditerranée des épices, du sucre, des fruits secs et de l'alun (nécessaire pour teindre un vêtement). Et liens forts avec les marchands des Pays-Bas qui dépendent de la laine anglaise et en retour font venir des draps.

Les raisons de l'importance des marchands étrangers au XIII^e s. sont en partie politiques. La méfiance des rois envers Londres les encourage à favoriser les marchands étrangers : c'est ce que fait Edouard I^{er} quand il suspend les privilèges de Londres (**cf exemple**). En 1303 la *Carta Mercatoria* élargit les privilèges des marchands étrangers au détriment des privilèges de la ville, afin de pouvoir lever des taxes plus élevées. Par la suite, et surtout dans la 2^e moitié du XIV^e s. des mesures protectionnistes découragent bon nombre de marchands étrangers. Les marchands de la Hanse et d'Italie restent importants mais leur part dans le commerce de la laine diminue.

Au XIV^e s. essor des marchands anglais. 1333 nouvelle taxe sur la laine qui les inclut : les marchands locaux paient désormais 13s. 4 d. par sac contre 23s. 4 d. pour les étrangers. Ils doivent payer le tonnage dans les 1340s. 1362 45% de la laine anglaise est exportée via Londres ; 70% de marchands sont anglais. Fin XIV^e s. le rôle du parlement s'impose pour les taxes. Essor aussi au XIV^e s. du drap de laine anglais. Mi-XIV^e s. Londres représente 10% du drap anglais, en 1400, c'est 40%. On l'exporte en Gascogne, Allemagne, Méditerranée, Baltique.

Au XV^e s. essor du commerce du drap : en 1470 Londres représente 60% du commerce national. Essor aussi des marchands aventuriers. Persistance des marchands étrangers (principalement de la Hanse) dans l'exportation du drap de laine. Également des marchands italiens, au poids de moins en moins lourd au cours du siècle. 2^e moitié du siècle, contexte de GCA : marchands castillans et portugais.

La Carta Mercatoria de 1303 : augmenter les revenus royaux au détriment de Londres.

En 1303, Edouard I^{er} concède aux marchands étrangers une charte. Par celle-ci, ils peuvent posséder une résidence à Londres et vivre où ils le souhaitent, être dispensés du murage, pontage et pavage, mais pas du scavage (taxe sur les biens venus de l'extérieur qu'on porte à vendre à Londres), ils ont accès à la justice rapide permise aux marchands en ville. En échange, ils paient une taxe plus élevée sur la laine et des droits de douane sur les autres biens. Avec cette charte, le roi réduit les taxes locales pour augmenter ses propres revenus. Il contrevient à des privilèges octroyés par ses prédécesseurs puisque les marchands étrangers peuvent maintenant vendre en gros, ce qui signifie qu'ils n'ont plus à peser leurs marchandises (cf *Letter Books*, 1305). Un accord trouvé en 1309, définissant certains produits qui devront être pesés et d'autres non (cf *Letter Books*).

- Commerce est un lieu de conflit entre roi et ville
- Résolution par la négociation

TROISIEME PARTIE. LE GOUVERNEMENT DE LONDRES (*THE GOVERNMENT OF LONDON*) [115p]

Chapitre 6. Les cours de la cité (*The City Courts*)

Le wardmote. Le *ward* est l'unité sur laquelle la taxe royale est perçue à partir des 1290s. Administration du *ward* = *alderman* + *wardmote*. Les décisions du *wardmote* sont prises sous forme d'indentures : une partie reste au *wardmote*, l'autre va à l'*alderman*, à présenter au maire. À partir de la mi-XIV^e s., le *wardmote* élit des officiers du *ward*, qui jurent devant le maire :

- les bedeaux (*beadles*) chargé de la moralité et de la propreté du *ward* ;
- les connétables (1361), plus nombreux, qui semblent chargés de la poursuite des délinquants et des mauvais payeurs ;
- les 'éboueurs' (*scavengers*, 1364), chargés de la propreté de la ville et de la prévention des incendies, qui remplacent des officiers qui dépendaient du maire ;
- les *rakers* (1357), moins importants, chargés de nettoyer les rues ;
- les *aleconners* (1377) chargés de surveiller la qualité de la bière (!) du *ward*.

Du folkmoot au Common Council. Les institutions anciennes sont le *folk moot* (disparaît fin XIII^e s.) et la *Husting court*, d'abord à fonction de gouvernement et de justice, puis au cours du XIII^e s. seulement de justice. Le *folk moot* est remplacé un temps par la *commonalty*, assemblée des citoyens, mais c'est peu praticable et on lui préfère rapidement un groupe choisi de citoyens. Émerge au XIV^e s. le *Common Council* : d'abord des élections par *ward*, avec recours très occasionnel aux élections par métiers, puis dans les 1380s système hybride.

La cour des aldermen. Le gouvernement est assuré par la cour des *aldermen*, au sein de laquelle est élu le maire. L'*alderman* préside le *wardmote* et agit comme juge ; en cas de nécessité son rôle est aussi militaire (défendre le *ward*). Il doit aussi participer au conseil des *aldermen*, début XV^e s. environ une fois par semaine, dans les 1460s deux fois par semaine. Fonction qui implique de lourdes dépenses : nombreux sont ceux qui essaient de s'en défaire fin XV^e s.

Chapitre 7. Les officiers élus annuellement : maires et *sheriffs* (*The Annually Elected Officials: Mayor and Sheriffs*)

Le maire. Il est à la tête du gouvernement, élu pour parmi les anciens *sheriffs*, d'abord pour plusieurs années puis après les 1380s pour un an. Le maire préside la cour du maire, avec de multiples compétences de justice. Premier rôle survivant = 1298.

Plaintes au XIV^e s. que l'office est brigué par les puissants. Le roi tranche dès 1315 avec un *writ* qui limite l'élection du maire à ceux qui sont convoqués pour l'élire : *alderman* et quelques hommes du *ward*, pas les citoyens de Londres. De plus le nombre d'hommes du *ward* décline au XIV^e s. : entre six et douze en 1346, en 1350, c'est quatre seulement. Mécontentements qui se démultiplient au XV^e s., cf exemple **Ralph Holland**. Enfin en 1467 l'élection du maire est organisée par les compagnies de marchands de la ville et le Common Council = fermeture. Une fois le maire élu, il jure au Guildhall le 28 octobre et à Westminster le 29 = cérémonie, cf exemple. Fonction qui grandit en prestige au XIV^e s. : entourage plus large, émergence de la fonction de *swordbearer* (// écuyer) du maire, apparition d'un sceau attestée dès 1381.

Les *sheriffs*. Dès le XIII^e s., les *sheriffs* sont choisis par la ville : un par le maire, l'autre par les *aldermen*, le 21 septembre (1 mois avant élection du maire). Ils jurent au Guildhall le 28 sept et à Westminster le 29 sept. Les *sheriffs* sont à la fois agents royaux et officiers civiques. Ce sont eux qui doivent verser au roi la *farm* due par la ville (150£ chacun), le roi peut leur demander d'exécuter des traitres ou des hérétiques, comme par exemple le Lollard William Sawtre en 1401 ; ils sont aussi responsables des prisons. Ils sont aussi responsables du comté de Middlesex, mais à partir du XIV^e s. l'usage est de nommer un *undersheriff* pour cette fonction (après 1441 élu par le Common Council, signe que l'office a des fonctions propres, notamment judiciaires). Pour la ville, les *sheriffs* ont une fonction de maintien de l'ordre et de justice avec leur propre cour, avec des attributions similaires à celle du maire, ils doivent aussi tenir les assises royales (dans les cas de *novel disseisin* et *mort d'ancestor* = conflits sur la propriété).

Parfois conflit entre les attributions, notamment au XV^e s. : au XV^e s. les *sheriffs* reçoivent près de 200 *writs* par an demandant diverses choses, dont de détailler des affaires présentées devant les cours de la cité. Or par son serment à la ville le *sheriff* est tenu de ne pas répondre à un *writ* royal qui toucherait « le domaine et la franchise de la ville » sans le présenter d'abord au maire et au *recorder* (cf *Journals* pour 1454). D'où, par exemple, un conflit long au XV^e s. autour de l'église St Martins le Grand, près de la prison de Newgate, où ceux qui sont poursuivis par la justice peuvent trouver asile et où les artisans peuvent travailler librement en échappant aux règlements urbains. La ville demande aux *sheriffs* d'arrêter les fugitifs réfugiés à St Martins, alors que le roi leur demande de ne pas le faire au nom du respect des libertés de l'Eglise. En tant que serviteurs de la ville et du roi, ils se retrouvent pris entre deux injonctions contradictoires.

Entourage du *sheriff* d'abord constitué des *undersheriffs*, qui gèrent aussi les documents légaux, puis, quand la fonction devient indépendante, de clercs (onze en 1411 pour les deux *sheriffs*). L'entourage comprend aussi des valets et des sergents chargés de maintenir l'ordre.

Chapitre 8. Le gouvernement de Londres : une bureaucratie civique (*The Government of London: A Civic Bureaucracy*)

Des offices électifs majeurs. Existence d'une administration de la ville, avec trois officiers majeurs :

- le *recorder*, qui dirige la Husting Court. Entre 1320s et 1377 il est aussi *alderman*, mais plus ensuite (professionnalisation). Elu par les *aldermen* pour une longue durée.
- le *chamberlain*, qui gère les finances. Elu par la communauté (*commonalty*) chaque année en même temps que les *bridgewardens*. Il est servi par trois clercs au XV^e s. Aussi responsable de l'entretien des orphelins de la ville.

- le *common clerk*, qui dirige le secrétariat. Premier attesté en 1274. Élu par le *Common Council* et révocables par lui.

Des **offices mineurs** :

- les *common serjeants-at-law*, début XIII^e s. une fonction légale importante, puis au cours de la période devient subordonné au *recorder*. S'occupent au XIV^e s. des orphelins.
- les *common serjeants-at-arms* ou *common criers*, fin XIII^e s., chargés de crier les décisions.
- les *waterbailiffs*, fin XIV^e s., pour vérifier la qualité de l'eau et des filets dans la Tamise.
- les *common hunts*, fin XIV^e s., qui gèrent les droits de chasse de la ville dans le comté.
- les *serjeants of the channel*, fin XIV^e s., chargés de la propreté de la ville.
- les *coroners*, en 1478 : la ville réclamait depuis longtemps à la couronne le droit de les choisir. Auparavant le *coroner* de Londres était le maître de l'hôtel du roi (*butler*).

Chapitre 9. Des guildes aux compagnies (*From Guilds to Companies*)

Les guildes. Existence ancienne de guildes (période saxonne). Entre la Conquête et 1200 les praticiens d'un même métier vivent dans les mêmes rues ; ils s'associent pour préserver leurs intérêts non seulement économiques mais aussi personnels et spirituels (par ex pour être enterrés ensemble). Différents degrés d'organisation. Mais à la période, pas de guilde de marchands.

Au XIII^e s. on a davantage de documents, qui montrent de multiples raisons de former une guilde. Parfois contrainte par le roi pour pouvoir réguler un métier, par ex les orfèvres pour surveiller le cours de la monnaie en 1238. Parfois pour défendre ses intérêts contre un autre métier. Parfois pour définir des normes dans son propre métier. Mi-XIII^e s. les vendeurs de poivre s'associent pour résister à la pesée obligatoire et exclure les marchands étrangers.

Au XIV^e s. la guilde permet d'accéder à la citoyenneté : jusqu'en 1312 on peut payer pour être citoyen, mais plus après, donc le chemin le plus simple est de joindre un métier. Entre 1391 et 1464 plus de 1000 hommes deviennent citoyens via la guilde des merciers. Existence aussi de confréries de métiers, avec une pratique religieuse commune autour d'un saint patron dans une paroisse spécifique.

Certaines associations ont des règles internes approuvées par ordonnance du maire à partir du XIII^e s. mais surtout au XIV^e s. Entre 1322 (armuriers) et 1396, 37 ordonnances, portant sur l'élection des maîtres, la formation des apprentis, l'exclusion des non-membres de la guilde etc. Certaines guildes cherchent l'approbation de la couronne = tensions avec le maire, en 1377 le maire exige d'être seul à les donner. Après la révolte de 1381, le parlement lance en 1388 une enquête sur les guildes et confréries : sur 500 retour, 42 viennent de Londres. Grande variété d'associations.

Emergence des compagnies fin XIV^e s. Les compagnies les plus prestigieuses sont appelées « Great Twelve ». Fin XIV^e s. elles se distinguent par le fait que leurs membres portent une livrée aux couleurs de la compagnie lors des fêtes (pas aux couleurs de la ville) : dans les plus prestigieuses c'est seulement pour les membres riches. En 1467 ces *liverymen* sont choisis pour élire le maire. Ces compagnies possèdent leur propre bâtiment. Rôle charitable pour lequel elles supplantent les établissements religieux en termes de nombre de terres. Administration par un maître et deux ou quatre *wardens*, souvent des membres anciens de la compagnie. Certaines ont des archives de leurs réunions : sur l'apprentissage, désaccords entre membres, prix des matériaux etc. Leurs cours peuvent juger des affaires entre membres et sur leurs produits (par ex si quelqu'un vend un produit de qualité insuffisante).

Au XIV^e et XV^e s. les guildes et compagnies s'efforcent de participer au gouvernement de la ville. En 1328, 25 artisans sont élus *councilmen*. Entre 1376 et 1384 nouveau système : entre 40 et 50 élus chaque année. Ensuite pas élus, mais souvent convoqués et consultés. Entre 1445 et 1456 les compagnies sont appelées 9 fois pour organiser la levée d'argent ou de soldats, pour contribuer aux fêtes, pour surveiller

la Tamise, ou simplement pour conseiller le maire = rôle réel dans le gouvernement urbain. D'où en 1467 le choix des *liverymen* pour élire le maire.

Une compagnie de Londres, les marchands tailleurs

La compagnie obtient une charte royale dès 1327. Au cours du XIV^e s., essor jusqu'à contrôler l'ensemble du marché des tailleurs de la ville. On dispose de chartes émises par la guilde dès sa création royale jusqu'à la fin du XV^e s., ainsi que de comptes à partir de 1400.

Les tailleurs ont une confrérie intégrée à la guilde, liée à la paroisse Saint-Jean-Baptiste (près de St Paul). Au XV^e siècle, le port de la livrée est réservé aux membres de la confrérie au sein de la guilde (petite élite).

Construction d'un bâtiment début XV^e siècle pour les tailleurs. Le bâtiment inclut des locaux pour l'administration, un lieu de réunion, mais aussi une chapelle : néanmoins la confrérie reste attachée à la paroisse Saint-Jean-Baptiste. La compagnie organise la charité pour les pauvres au début du XV^e s. (voir chap. 11 ; exemple de John Chirchman). On a gardé des archives de leurs réunions pour 1486-93, qui traitent de la question de l'apprentissage et des disputes entre membres surtout.

QUATRIEME PARTIE. LA PRATIQUE DU GOUVERNEMENT CIVIQUE (*THE PRACTICE OF CIVIC GOVERNMENT*) [66p]

Chapitre 10. L'environnement urbain (*The Urban Environment*)

Population estimée entre 50 et 80 000 hab en 1300. La peste aurait tué 50% de la population en 1348-49, et 25% en 1361-62. Créations de cimetières pour gérer les corps. Mais reprise mi-XV^e s. du fait notamment de l'amélioration des conditions de vie et de meilleurs salaires (pcq faible popu).

Murs dont l'entretien est partagé entre le roi et la ville. En 1275-85, le roi élargit la Tour de Londres, non par protection, mais pour resserrer son étai sur la cité. C'est à la tour que se passe l'enquête de 1321. Pression royale pour un bon entretien des murs par Londres : en 1257 Henri III ordonne les réparations malgré le coût élevé des travaux. La ville entretient donc l'enceinte d'époque romaine, via le droit de murage, levé notamment en 1279 et 1284, et au XIV^e s. via la taxe sur le vin au détail. En 1379 obligation pour chaque ménage de financer un travailleur pour l'enceinte un jour toutes les cinq semaines. Fin XIV^e s. peu de préoccupation pour l'enceinte jusque fin XV^e s. Six portes, dont deux, Newgate et Ludgate, servent de prison. Aldgate abrite l'appartement du sergent du maire.

Maisons soumises à **régulations contre les nuisances diverses** (bruits, risques d'incendie ou d'effondrement etc.). Nombreuses maisons avec jardins ou petites cours ; la ville possède de nombreuses terres hors les murs qu'elle loue pour des jardins (pour potagers, vignes, bétail, volaille). Souvent on a dans son jardin en ville volailles, cochon, chiens ... (considérés comme nuisances).

Entretien des rues géré par la ville et par chacun pour son pas de porte ; restrictions des industries productrices de déchets, pollutions (par exemple fumées de charbon des forgerons) et bruyantes (forgerons interdits de travailler la nuit). 1371 le roi, à qui on soumet des plaintes, ordonne que le bétail soit tué à l'extérieur de la ville pour limiter les nuisances.

Chapitre 11. L'assistance (*Welfare Provision*)

Au début de la période l'assistance est largement organisé par les établissements religieux et les Londoniens riches, pas tant par les institutions de la ville.

Aux XIV^e et XV^e s. le gouvernement a davantage de responsabilités, notamment la charge des orphelins. Essor aussi au cours de la période des établissements de charité laïcs (souvent sous la responsabilité d'une compagnie).

Epilogue

En avril 1339, le maire affirme devant les *aldermen* et une « immense communauté » que, parce qu'il a promis au roi que la ville serait tenue tant qu'il serait à l'étranger, les révoltes ne sont pas tolérables à Londres, parce que la ville est « miroir et exemple de tout le royaume » (*merour et en sanple de tute la terre*), cf *plea rolls*. La ville agit et se pense comme première du royaume, modèle pour les autres.

Changement au cours de la période des relations entre la ville et la couronne : de frictions constantes au XIII^e s., on a au XV^e s. une relation relativement pacifiée, et un lien financier défini par les prêts de la ville au roi. Deux saisies des droits de la ville importantes : Edouard I^{er} 1285-1287 ; Richard II 1392.

Emergence d'une bureaucratie civique, de nouveaux officiers

Essor considérable de marchands riches, d'associations de métiers ou de marchands, qui participent ensuite au gouvernement urbain.

Domination de la ville dans le royaume : envoie quatre MP au lieu de deux, a une place capitale le commerce au long-cours, en lien avec la Hanse notamment ; représente une large part de la population, de la taxation, etc.

EXEMPLES PRECIS (ordre chronologique)

Les relations houleuses entre la ville et le roi au début de la période (1285-1327)

Sous Edouard I^{er} les relations avec Londres sont complexes. En juin, 1285, à la suite d'un scandale dans lequel un Londonien, Laurence Duket, a été assassiné dans l'église St Mary le Bow, le roi décide de suspendre les droits de la cité : il confie la ville à Ralph de Sandwich qui agit comme gardien (*warden*). La ville reste sous l'autorité de *wardens* jusqu'à 1298 : les privilèges sont restaurés après le paiement d'une lourde amende, 2000 marcs, en 1298. Cette décision obéit sans doute pour le roi à une nécessité financière ; elle lui permet aussi d'affirmer sa puissance. À cette période, le roi permet aux marchands étrangers de bénéficier de privilèges dans la ville égaux à ceux des citoyens de Londres. Il s'agit notamment de favoriser la venue de marchands de vin gascons (la Gascogne étant sous autorité Plantagenêt).

Après 1298, Edouard I^{er} ne met plus les pieds à Londres. Puis Edouard II octroie en 1319, à la demande de la ville, une 'Grande Charte' par laquelle il introduit plusieurs régulations pour renforcer l'autonomie du gouvernement urbain, dont l'élection annuelle des *aldermen* et du maire.

Dans la charte de 1327 octroyée par Edouard III, Londres obtient de ne pas voir ses libertés suspendues à la suite des fautes d'un officier et subit moins d'interventions royales par la suite. En 40 ans on a eu des mesures complètement opposées.

-> relations houleuses et dépendant des besoins du roi

-> relations plus stables par la suite mais pas complètement : nouvelle suspension en 1392.

Le marché de Woolwharf (1376) : entre intérêts royaux, intérêts particuliers, et intérêts urbains

A partir du XIII^e siècle, la ville détient des lieux destinés à la vente et au stockage des produits : c'est nécessaire pour une population qui dépend largement de la nourriture extérieure. Le second marché couvert de la ville est ouvert en 1376 (premier en 1283) sous l'impulsion du marchand John Chirchman (d. 1413), un citoyen de Londres originaire du Norfolk. Il acquiert un quai aujourd'hui appelé

Woolwharf, juste à l'ouest de la tour de Londres : il y construit un bâtiment destiné à la pesée et au stockage de la laine. Par une lettre patente du 4 juillet 1382, le roi reconnaît l'existence de ce lieu et octroie à John le droit d'effectuer la pesée de la laine pour toute la ville de Londres et d'en tirer des profits jusqu'à sa mort. Ici, se développe un partenariat entre un particulier et le roi, le marché ne dépend pas de la ville. Pour le roi, cela permet d'assurer la collecte du subside en un seul lieu. Mais la ville en bénéficie indirectement car ce lieu facilite le commerce de la laine et attire des marchands désireux d'y stocker et vendre leur laine.

Devenu très riche, John Chircheman finance le premier établissement d'accueil des pauvres laïcs de la ville, en donnant l'argent nécessaire à la compagnie des tailleurs au début du XV^e s. : l'établissement est par la suite administré par la compagnie. Rôle charitable des compagnies, qui, en parallèle du gouvernement, sont actives dans la vie de la communauté de Londres

La joyeuse entrée d'Henri VI à Londres (1432) [à creuser éventuellement autour de Lydgate]

Le roi Henri VI ne fait son entrée à Londres qu'après son couronnement à Paris l'année précédente (contexte de GCA) : il s'agit donc pour la ville d'assurer une réception de qualité suffisante. Pour ce faire, la ville recrute le poète [John Lydgate](#), auteur très réputé, soutenu notamment par le duc Humphrey de Gloucester. Lydgate rédige un poème aujourd'hui baptisé « *triumpal entry* », qui décrit en vers les événements de la journée à partir du compte-rendu qui en est fait par John Carpenter.

Ces parades sont préparées par [John Carpenter](#), cleric de la ville entre 1417 et 1438, qui rédige également un compte-rendu de la journée dans les *Letter Books*. Il écrit que le ton de la journée est plus didactique que liturgique : il ne s'agit pas, comme pour la réception d'Henry V en 1415, de célébrer la personne du roi dans sa dignité, mais de donner au jeune roi une série d'instructions et de conseils de bon gouvernement.

Londres : un rôle majeur dans les prêts au roi

Voir Adam Fraunceys pour prêts privés ; cours pour prêts de la ville

L'agitation menée par Ralph Holland (1438-1444) : hostilité contre la fermeture de l'office de maire

[Ralph Holland](#) est un marchand tailleur de Londres. Dès 1426, il proteste contre la série de *writs* qui restreint l'accès à l'office de maire, arguant qu'elle est nouvelle et contraire au droit de la ville tel qu'on le trouve dans les livres d'archives : de fait ces restrictions datent du *writ* royal de 1315. Mais les revendications de Holland reposent peut-être sur le fait que ces coutumes n'ont pas été proclamées depuis un certain temps : ce sont les ordonnances qui réaffirment cette restriction qui sont nouvelles. L'hostilité des Londoniens éclate en 1438, dans une série d'émeutes sur plusieurs mois contre le fait que l'office soit brigué par les puissants : ce sont surtout des artisans, qui souhaitent un accès élargi aux fonctions électives. Ralph Holland, *alderman*, est leur candidat. Il se présente à l'office de maire en 1439, 1440 et 1441, il est rejeté à chaque fois. Aux élections de 1442, agitation populaire menée par Holland devant le Guildhall : ses soutiens sont nombreux à penser que le *writ* de 1315 est un faux. En 1443, la cour des *aldermen* déchoit Holland de son statut d'*alderman* et organise les élections du maire avec les portes du Guildhall fermées afin d'éviter les troubles. Enfin, en 1444, le roi marque son soutien au maire et aux *aldermen* en leur accordant une charte qui fait d'eux des *justices* à part entière (augmentation de leur pouvoir de justice).

-> hostilité contre la fermeture de l'office de maire

-> montre aussi l'attention portée aux archives (on se réfère aux livres de la ville)

La révolte urbaine menée par Jack Cade (1450)

Voir cours

L'élection du maire : un rituel urbain devant le souverain

Une fois le maire élu, il jure au Guildhall le 28 octobre ; le lendemain il se rend à Westminster pour jurer devant le roi et les barons. Il est accompagné par les *aldermen* et des membres des compagnies en vêtement d'apparat, et accompagné de ménestrels au XV^e s., comme l'atteste une restriction de 1409 limitant leur nombre à trois groupes (*Letter Books*). La procession porte les couleurs de la ville, rouge et blanc. Après 1453 le maire, [John Norman](#), se rend à Westminster en barque et non plus à cheval. Il ne semble pas que le roi apprécie : l'année suivante le chancelier envoie un sergent en armes en ville pour demander de revenir à l'ancienne procession, ce que Londres refuse. Cette cérémonie du maire est la plus importante de l'année civique. Après la visite au roi, le maire organise un banquet chez lui, puis se rend sur la tombe des parents de saint Thomas Becket, puis est organisée une procession nocturne. Atmosphère de carnaval suggérée par le besoin en 1481 d'interdire les déguisements dans la procession, qui semblent avoir été courants (cf *Letter Books*).